

Visite à Bonn du 11 octobre 1974
Rencontre avec la presse

La Suisse et les Nations-Unies

1. Depuis l'examen approfondi du rapport adressé en 1968 au Parlement, il y a eu encore un rapport en 1971 et il y en aura un l'an prochain.
2. Le Conseil fédéral envisage la situation de la manière suivante:
 - Liens Suisse - ONU étroits, participation à presque toutes activités ouvertes aux Etats non-membres
 - Position suisse devient de plus en plus singulière étant donné universalité croissante de l'ONU
 - Distinction entre "ONU technique" et "ONU politique" devient artificielle
 - On incline donc à considérer une ultérieure adhésion comme probablement inévitable à long terme.
3. Une adhésion éventuelle soulèverait cependant 2 préalables très importants:
 - a) Maintien de la neutralité permanente dont ne sommes pas entièrement certains qu'elle soit compatible avec Charte. Affaire de Rhodésie a montré que dispositions chapitre 7 peut conduire à décisions du Conseil de Sécurité sur sanctions. En l'occurrence (Rhodésie) nous collaborons, mais de manière autonome et à notre façon ("courant normal").

Comment obtenir des assurances au sujet de neutralité ?
Question devrait être étudiée avec Organisation si adhésion était envisagée.



- 2 -

- b) L'opinion publique suisse devrait dégager une majorité acceptante puisque l'adhésion devrait être soumise au référendum. Actuellement, la majorité paraît peu favorable à l'ONU: sondages montrent environ 40 % oui, 30 % non et 30 % indécis.

Il semble certain que l'obtention de certaines assurances quant à la neutralité permanente seront indispensables pour que le peuple et les cantons acceptent l'adhésion.

Une grande commission consultative publiera un rapport avant la fin de l'année qui pourrait être assez positif dans ses conclusions. Le Conseil fédéral devra alors se prononcer et faire une proposition au Parlement. Mais une décision avant 1976 au plus tôt est improbable.